

DIPLÔME D'ETAT DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT (DEJEPS), PERFECTIONNEMENT SPORTIF, MENTION MOTOCYCLISME

TYPE DE DIPLÔME

Autres dipl. nationaux niv. form.
bac+2

NIVEAU D'ÉTUDE VISÉ : BAC +2

ACCESSIBLE EN :

Formation en alternance
Formation initiale

DOMAINE D'ÉTUDE : Entraînement sportif

Domaine : Santé

Présentation

L'entraîneur exerce en autonomie son activité d'encadrement en toute sécurité de séances d'entraînement couvrant l'initiation et le perfectionnement.

Il réalise :

- la conception et la mise en œuvre de projets d'entraînement sur une saison sportive
- la conception et la mise en œuvre d'actions de développement de structures (fédération, comités, clubs, structures commerciales).
- des actions de formation de cadre.

Objectifs

Le diplôme DE est obtenu par la capitalisation de 4 unités.

Deux unités capitalisables transversales quelle que soit la mention :

UC 1 : EC de concevoir un projet d'action.

UC 2 : EC de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action.

Une unité capitalisable de spécialité :

UC 3 : EC de conduire une démarche de perfectionnement sportif dans une discipline.

Une unité capitalisable de mention :

UC 4 : EC d'encadrer la discipline sportive définie dans la mention en sécurité.

ÉTABLISSEMENT

CREPS Toulouse

LIEU D'ENSEIGNEMENT

Toulouse

CONTACT

Cécile BERJEAUD

Tel. 05.62.17.90.00

defa@creps-toulouse.sports.gouv.fr

Cyrille TRONCHE

Tel. 05.62.17.90.41

cyrille.tronche@creps-toulouse.sports.gouv.fr

Savoir-faire et compétences

1- Il encadre des publics spécifiques dans tout type de pratique

Il encadre un groupe dans la pratique de l'activité pour laquelle il est compétent.

Il encadre des publics sportifs dans le cadre de la compétition.

Il encadre un groupe de stagiaires en formation.

2- Il encadre des activités de perfectionnement (enseignement et entraînement) et de formation

Il propose un programme de perfectionnement dans le cadre des objectifs de l'organisation ;

Il met en œuvre les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics ;

Il conçoit les différentes démarches d'évaluation ;

Il conçoit des interventions dans le champ de la formation professionnelle ;

Il conçoit les différentes procédures d'évaluation ;

Il met en œuvre les situations formatives ;

Il exerce la fonction de tuteur pour les stagiaires en formation.

3- Il participe à la conception du projet et à la direction de la structure

Il coordonne une équipe bénévole et professionnelle

Il participe aux actions de tutorat dans l'organisation ;

Il représente l'organisation auprès des partenaires ;

Il conçoit une démarche de communication ;

Il planifie l'utilisation des espaces de pratiques ;

Il organise la maintenance technique ;

Il contrôle le budget des actions programmées ;

Il rend compte de l'utilisation du budget des actions programmées ;

Il formalise des bilans techniques et sportifs.

Condition d'accès

»» Conditions d'accès à la formation

◇ Être âgé d'au moins 18 ans

◇ Être titulaire de l'Attestation de Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSC1) à jour de la formation continue

◇ Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation

»» Exigences préalables à l'entrée en formation

>>Être capable de justifier dans le domaine du motocyclisme, à un niveau régional au minimum, d'un classement dans les quinze premiers sur trois saisons sportives ou de la maîtrise technique d'un engin motorisé à guidon sur un parcours de maniabilité de 32 x 32 mètres défini par la Fédération française de motocyclisme ;

>>Être capable de justifier d'une expérience d'enseignement dans une démarche de découverte et d'initiation de l'activité motocyclisme d'une durée de quatre-vingt-dix heures au minimum, sur les cinq dernières saisons sportives.

»» Épreuves de sélection

◇ Épreuve 1 : rédaction d'un courrier professionnel en utilisant l'outil informatique.

◇ Épreuve 2 : à partir d'un texte, rédaction d'une synthèse et développement des idées fortes.

Ces deux épreuves permettent d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer par écrit, à structurer sa réflexion, à argumenter ses propositions et à utiliser l'outil informatique.

◇ Épreuve 3 : présentation orale du parcours personnel et du projet professionnel.

Cette épreuve permet de vérifier le niveau de motivation du candidat et son projet professionnel ainsi que sa capacité à communiquer à l'oral.

Ce test doit permettre de vérifier le niveau de motivation du candidat, ainsi que sa capacité à communiquer par oral. Durée de la présentation suivie de l'entretien : 30 mn au maximum.

Contenu de la formation

735 heures en centre de formation, soit 19 semaines réparties sur 13 mois et 500 heures en alternance à réaliser entre les semaines en centre.

Possibilité d'effectuer la formation par la voie de l'apprentissage.

Poursuite d'études

Possibilité de poursuivre vers un DESJEPS, performance sportive ou directeur de structure et de projet sportifs.

Perspectives professionnelles

»» Principaux lieux d'exercice

◇ La fédération et ses structures déconcentrées : les comités régionaux, les comités départementaux

◇ Les clubs

- ◇ Les collectivités territoriales
- ◇ Les structures commerciales, ...